



PROGRAMME DE RECOMMANDATIONS DE MÉTAUX PRÉCIEUX EN DIRECT CIBC - MODALITÉS

Admissibilité

1. L'offre de recommandation (l'« offre ») s'adresse au client de la Banque CIBC inscrit au service Métaux précieux en direct CIBC (la « personne qui fait la recommandation ») qui a passé au moins une commande auprès de Métaux précieux en direct CIBC (la « commande de MP ») d'un montant d'au moins 25 \$ CA (ou pour l'achat d'au moins un lingot) et qui recommande un ami (l'« ami ») à la Banque CIBC pour passer une commande de MP pour la première fois. L'offre n'est présentée qu'aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité établi dans leur province ou territoire de résidence.

Exigences de l'offre

2. Une prime de recommandation en espèces d'un montant déterminé par la Banque CIBC de temps à autre (la « prime ») sera versée à la personne qui fait la recommandation comme à l'ami :
 - a) si la personne qui fait la recommandation utilise le lien de recommandation pour une commande de MP de Services bancaires CIBC en direct pour envoyer l'offre à l'ami par courriel (aucune prime ne sera versée si l'ami est recommandé d'une autre manière);
 - b) et que l'ami ouvre une session dans Services bancaires CIBC en direct, clique sur le lien de recommandation et envoie sa première commande de MP d'un montant d'au moins 25 \$CA (ou pour l'achat d'un lingot) à partir d'un compte bancaire personnel ou d'un compte de marge de crédit personnelle CIBC (le « compte ») à son nom dans les 30 jours suivant la réception du courriel de recommandation.

Versement des primes

3. Les primes seront versées dans les comptes bancaires personnels de la personne qui fait la recommandation et de l'ami dans les 15 jours ouvrables suivant la première commande de MP de l'ami. S'il y a plusieurs comptes bancaires personnels au nom de la personne qui fait la recommandation ou de l'ami, la Banque CIBC choisira elle-même le compte à créditer.
4. Si la personne qui fait la recommandation ou l'ami n'a pas de compte bancaire personnel, elle ou il devra en ouvrir un pour que la Banque CIBC puisse déposer la prime. Les primes ne seront versées que si le compte bancaire personnel est ouvert au moment du versement et ne seront versées d'aucune autre manière.

Conditions

5. Limite d'une prime versée à la personne qui fait la recommandation par ami et d'une prime versée à l'ami, quel que soit le nombre de comptes au nom de l'ami. L'ami doit n'avoir jamais envoyé de commande de MP auparavant. L'offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ni à aucun autre rabais à moins d'indication contraire.
6. Les commandes de MP sont comptabilisées au titre des limites d'opérations autorisées applicables aux comptes et des frais d'opération au compte bancaire peuvent être facturés.
7. La Banque CIBC se réserve le droit, à son entière discrétion, de suspendre, d'annuler, de limiter ou de révoquer la participation à l'offre de toute personne si elle constate ou croit que cette personne trafique le processus, l'équité ou l'intégrité de l'offre ou en abuse.

8. Elle se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'offre, ou de modifier les présentes modalités (les « modalités »), de quelque façon que ce soit, sans préavis ni obligation de sa part, pour quelque raison que ce soit. En continuant de participer à l'offre, vous acceptez les modalités en vigueur à ce moment.
9. En participant à l'offre, vous acceptez les modalités et convenez que la Banque CIBC, ses mandataires et ses représentants peuvent recueillir, utiliser et communiquer les renseignements personnels que vous avez soumis dans le but de participer à l'offre aux fins de l'administration de celle-ci et conformément à la politique sur la protection des renseignements personnels de la Banque CIBC (accessible à l'adresse suivante : www.cibc.com/ca/legal/privacy-policy-fr.html).
10. Visitez le site www.cibc.com/metauxprecieux pour savoir quelles modifications ont pu être apportées aux modalités.